

Emetteur \_\_\_\_\_ Direction de la Communication et de l'Information

Date \_\_\_\_\_ 12 décembre 2019

Objet : \_\_\_\_\_ **Session**

### *Contrats aidés*

## **Le Loiret consacre plus d'1 million d'euros pour le retour à l'emploi de bénéficiaires du RSA**

**Lors de la session départementale du Loiret des 12 et 13 décembre 2019, la collectivité s'est engagée financièrement pour la mise en œuvre de 180 contrats aidés au sein de structures partenaires sur son territoire pour l'année 2020, représentant une enveloppe de plus d'1 million d'€.**

Dans le cadre d'une Convention Annuelle d'objectifs et de Moyens (CAOM), signée avec l'Etat, le Département du Loiret met en place des dispositifs d'aides à l'insertion pour favoriser le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA.

Ainsi, la collectivité s'engage à cofinancer, pour l'année 2020, 180 Contrats à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI) pour un montant de plus d'1M d'€. Ces contrats sont répartis dans des Ateliers Chantiers d'insertion, proposant à la fois le développement des compétences techniques mais aussi l'accompagnement socioprofessionnel de la personne.

16 structures bénéficient du soutien du Département dans des domaines d'activités allant du maraichage à la ressourcerie en passant par l'entretien des espaces verts, la vente, la petite restauration et la logistique. À titre d'exemple, *Les Jardins de la Voie Romaine* se voit attribuer une subvention de près de 100 000 € pour la mise en place de 16 contrats. L'association *Respire* bénéficie quant à elle d'une subvention de plus de 35 000 €, correspondant à 6 postes.

L'emploi est une priorité du Département, qui renforce depuis le début de la mandature ses politiques d'insertion professionnelle afin d'aider les publics démunis. L'action du Conseil départemental constitue une réponse face à la précarisation croissante des publics.

### **Chiffres clés**

Plus **1 M d'€** consacré à la mise en œuvre des contrats aidés en 2020

**16** structures soutenues par le Département du Loiret

**180** contrats aidés seront mis en œuvre durant l'année 2020, représentant **2 166 mois** de CDDI

**Contact presse :**  
Cassandra Germain  
02 38 25 43 93  
06 37 99 23 20  
cassandra.germain@loiret.fr